

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ginette Vienneau	Numéro de permis 2015647	Date d'inspection Le 19 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Ginette		Numéro de téléphone (506) 226-0829	
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Visite à la garderie afin de compléter une inspection de renouvellement. Le ratio personnel-enfant fut respecté. Les enfants sont en jeux libres pendant la visite. Des collations sont offertes (sauce aux pommes, craquelins, etc) aux enfants pendant la visite.  
L'aire de jeux extérieur sera inspectée lorsque la neige aura fondue.  
La garderie éducative répond aux exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis sera recommandé.

original signé par  
Venessa Sullivan

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 février 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Impossible d'obtenir la signature de l'exploitante

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 février 2025

\_\_\_\_\_  
Date